

## COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE

du 21 mai 2016 à 17 heures

### 1) Quorum :

- 37 cartes membres actifs distribuées en 2015 (quorum 1/4 de 37 = 9) + 6 annuelles
- 13 présents représentés donc le quorum est atteint.
- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 mai 2015, à l'unanimité.

### 2) Rapport d'activité :

les réservoirs d'eau ont été entretenus tout l'été.

Les comptages ont été réalisés.

9 renards éliminés cet été à tir

La réimplantation des perdreaux au nord de notre territoire, s'est avérée négative, abreuvoir et mangeoire volés.

Deux lâchers seront effectués. Un le 11 septembre 2016 et le 18 décembre 2016

Rappelons que les après-midi de lâcher la chasse est interdite

### 3) Rapport financier : Développé par M. RIBOULET, il reste à la fin de l'exercice 2015/2016, 9325.13 € en caisse.

Le détail des comptes est à votre disposition auprès de M. RIBOULET.

Adopté à l'unanimité.

### 4) Cartes de chasse : prix des cartes.

• + de 5 ha, habitants à l'année	55 €
• - de 5 ha, propriétaires secondaires	80 €
• Locataires avec bail	145 €
• Annuelle	200 €
• Cartes d'invitations utilisées	19 journées sur 130 distribuées.

**Ouverture le 11 septembre 2016 – Fermeture le 08 janvier 2017, 20 février 2017 migrateurs terrestres, vignes ouverture le 1 octobre 2016.**

### 5) Saison 2016/2017

- Demande de carnet de battue

- Suspension de la chasse le mardi et le vendredi pour le gibier sédentaire.

- Battues : autorisées les mercredis, samedi, dimanche et jours fériés légaux.

- Le sanglier peut être tiré tous les jours

- Le plan de chasse aux chevreuils : 10 sur 15 en 2015/2016 + 3 sur Pelenc,

Saison 2016/2017 : 15 bracelets dont 8 en tir d'été. Le tir du chevreuil uniquement les jours de battue

**Le tir d'été du brocard à l'approche est interdit par notre société, pour des raisons de configuration de terrain et les problèmes de sécurité qui s'en suivraient. Sept miradors ont été installés sur le territoire.**

Il est décidé d'inscrire des chasseurs volontaires (RIBOULET, PIN, BACCI Jean et Baptiste, VALLEZ DURIEUX, NAVILLO, CAMPANA, DROGNE,) pour intervenir en cas de problèmes aux cultures afin de protéger celles-ci sous la conduite du secrétaire Mr VALLEZ Didier. Si à cette occasion des sangliers étaient prélevés, ils seraient remis à la société de chasse afin d'organiser un repas pour les villageois ou donnés aux propriétaires des cultures.

Modification du Règlement Intérieur.

### 6) Réciprocités : Avec FOX-AMPHOUX et REGUSSE (voir note annexe).

### 7) Permis : demandes de permis chez Monbarbon, armurier, à Aups

### 8) Garderie : SANNA Pierre

**Bureau sortant : CAMPANA BONELLI PIN**

**Elus : CAMPANA BONELLI PIN**

### 9) Secrétaire : Monsieur VALLEZ a été élu secrétaire de la société de chasse

### 10) Questions diverses :

Le port de la casquette orange ou d'un gilet orange est obligatoire pour tous chasseurs en mouvement.

Une amende de 135 euros sera observée en cas de non-respect de cette règle.

Les gardes de la Société seront autorisés à visiter les carniers et les poches à gibier.

Il est rappelé qu'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation des propriétaires pour faire ou utiliser un poste à feu.

Agrainoirs perdreaux à faire.

**Assemblée Générale 2017 le 20 mai à 17h, petite Salle de La Combe  
Fin de la réunion à 19 heures**